Saint-Adolphe-d'Howard
Naturellement accueillante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N^{O} 965

Projet de règlement n° 965 décrétant une dépense et un emprunt de 658 275 $ pour les honoraires professionnels reliés au projet de construction d'un centre communautaire

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le 19 novembre 2026, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Alexendre Sarrazin, à laquelle sont présents mesdames et monsieur les conseillers, Christine Bush, Julie Nadon et Bernard Côté. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillers Catherine Simard, Nicole Tétreault et Daniel L'Heureux sont absents.

Monsieur Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Côté que sera adopté lors d'une séance du conseil municipal ultérieure, le règlement no 965 décrétant une dépense et un emprunt de 658 275 $ pour les honoraires professionnels reliés à la construction d'un centre communautaire.

Le présent avis peut être consulté par toute personne, vu son dépôt séance tenante et est disponible à l'Hôtel de Ville de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD
Ce 19e jour de novembre 2026

Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier

1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0
Tél : (819) 327-2044 – 1-855-327-2044 / Téléc. (819) 327-2282
info@stah.ca –www.stadolphedhoward.qc.ca

Les Fleurons du Québec